

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 51-2020/APS

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Directions	11
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

portant modification de la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 1-89/APS du 19 juillet 1989 relative au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances ;

Vu le rapport n° 31041-2020/1-ACTS/DAJI du 3 juillet 2020,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUILLET 2020, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A l'article 26 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au **Comité d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis**, les mots : « *Monsieur Lionel PAAGALUA, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Petelo SAO* ».

ARTICLE 2 : Après l'article 28 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Nouméa, est inséré un article 28-1 ainsi rédigé :

« ARTICLE 28-1 : Au **Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Dumbéa** sont désignés :

- Mme Muriel MALFAR-PAUGA, titulaire ;
- Mme Françoise SUVE, titulaire ;
- M. Aloisio SAKO, titulaire. ».

ARTICLE 3 : Après l'article 28-1 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Dumbéa, est inséré un article 28-2 ainsi rédigé :

« ARTICLE 28-2 : Au **Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune du Mont-Dore** sont désignés :

- M. Guy-Olivier CUENOT, titulaire ;
- Mme Muriel MALFAR-PAUGA, titulaire ;
- Mme Marie-Line SAKILIA, titulaire. ».

ARTICLE 4 : Après l'article 28-2 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune du Mont-Dore, est inséré un article 28-3 ainsi rédigé :

« ARTICLE 28-3 : Au **Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Païta** sont désignés :

- M. Alesio SALIGA, titulaire ;
- Mme Muriel MALFAR-PAUGA, titulaire ;
- Mme Nina JULIE, titulaire. ».

ARTICLE 5 : A l'article 90 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au **Collège de la Rivière Salée**, les mots : « Madame Veylma FALAEO, suppléante » sont remplacés par les mots : « Monsieur Petelo SAO, suppléant ».

ARTICLE 6 : A l'article 92 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au **Collège de Normandie**, les mots : « Madame Veylma FALAEO, suppléante » sont remplacés par les mots : « Mme Maria-Isabella LUTOVIKA-SALIGA, suppléante ».

ARTICLE 7 : A l'article 110 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la **Commission consultative de la tenue commune**, les mots : « Madame Veylma FALAEO, suppléante » sont remplacés par les mots : « Monsieur Petelo SAO, suppléant ».

ARTICLE 8 : A l'article 142-1 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration de la **Maison du livre de Nouvelle-Calédonie (MLNC)**, les mots : « est désigné Madame Christine AITA » sont remplacés par les mots :

« sont désignées :

- Madame Léa TRIPODI, titulaire,
- Madame Christiane SARIDJAN-VERGER, suppléante. ».

ARTICLE 9 : La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.